



LIGUE REGIONALE D'AUVERGNE DE LA FEDERATION FRANÇAISE DE TIR

Siège social : 19, rue Ledru Rollin 03000 Moulins
Association déclarée à la Préfecture de Clermont-ferrand sous le N° 10952

CRITERIUMS D'HIVER et COUPES RENE PRIME

REGLEMENTS

D

La Ligue d'Auvergne de Tir organise deux concours de tirs à 10 mètres : le Critérium d'Hiver et la Coupe René Prime. Ces compétitions seront placées sous la responsabilité de la Commission Sportive de la Ligue.

1 - PARTICIPATION

Ces concours à la carabine et au pistolet sont ouverts à toutes les sociétés de la Ligue d'Auvergne de Tir affiliées à la F.F.TIR. Tous les équipiers doivent être licenciés à la société représentée. **Un même tireur peut tirer une épreuve Pistolet et une épreuve Carabine, mais il ne peut tirer que dans une seule catégorie pour une arme déterminée.**

2 - CALENDRIER

Ces concours seront disputés lors d'une finale régionale directe, sans tours qualificatifs. Une coupe ne sera disputée que si quatre équipes au moins sont engagées sauf pour les coupes René Prime.

FINALES à BRIOUDE les 19, 20 et 21 janvier 2018

Les clubs engageront leurs équipes et verseront les droits d'engagement pour la finale régionale avant le **23 décembre 2017** (chèque libellé à l'ordre de T.S. BRIOUDE).

Les droits d'engagement ne seront pas remboursés en cas de forfait.

3 - DISCIPLINES ET CATEGORIES

Les disciplines tirées sont les suivantes :

Critériums d'Hiver : match de 60 coups au Pistolet et à la Carabine selon le règlement ISSF en vigueur.

Carabine et Pistolet Catégorie ELITE (composition libre)

Carabine et Pistolet Catégorie PROMOTION (regroupant les tireurs ayant fait un maximum de 540/600 ou 360/400 au pistolet et 575,0/654,0 ou 383,0/436,0 à la carabine, lors de la saison écoulée (championnat départemental, régional, finale des coupes d'hiver 2016, finale coupe des débutants, circuits nationaux et championnat de France)

Un tireur "Jeune" classé ELITE a le droit de participer à la Coupe René Prime.

Coupes René Prime : match de 40 coups au Pistolet et à la Carabine selon le règlement ISSF en vigueur.

Carabine : catégorie unique Cadet et Minime - **Pistolet** : catégorie unique Cadet et Minime

En tout, six coupes pourront être disputées. Conformément au règlement, il est possible de surclasser les tireurs, sauf les poussins et benjamins.

4 - COMPOSITION DES EQUIPES

Les équipes seront composées de trois tireurs plus un remplaçant (facultatif). Les trois meilleurs scores seront pris en compte. La composition de chaque équipe sera déposée avant le début du tir du premier tireur de l'équipe. Chaque société peut engager, dans une même coupe, autant d'équipes qu'elle le désire: ces équipes étant numérotées 1, 2, 3, etc...

5 - CLASSEMENT

Le Critérium et les Coupes donnent lieu exclusivement à des classements par équipes. Le classement de la finale régionale sera effectué sur les seuls résultats de cette finale (total des trois meilleurs scores de l'équipe).

6 - DROITS D'ENGAGEMENTS

Pour la finale régionale un droit d'engagement sera versé à la société organisatrice, il est fixé par équipe engagée à
36 € (équipe de 4 tireurs) ou 27 € (équipe de 3 tireurs) pour le Critérium d'Hiver
28 € (équipe de 4 tireurs) ou 21 € (équipe de 3 tireurs) pour la Coupe René Prime

7 - RECOMPENSES

A l'issue de la finale régionale, les récompenses seront distribuées dans chacun des classements :

Equipe première : une coupe et quatre (ou trois) médailles

Equipe seconde : quatre ou trois médailles

Equipe troisième : quatre ou trois médailles

Une super-coupe sera attribuée pour un an au club ayant fait le meilleur total sur les trois scores Carabine et Pistolet PROMOTION

Une super-coupe sera attribuée pour un an au club ayant fait le meilleur total sur les trois scores Carabine et Pistolet ELITE